

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

STAGIAIRES

1^{ER} DEGRÉ

Yvelines
78





Bienvenu-e-s dans l'académie de Versailles et dans le département des Yvelines !

Premier employeur de France le rectorat de Versailles gère près de **1 100 000 élèves** dans les premier et second degrés (9% des effectifs scolarisés en France) et **100 000 agents** (enseignants, personnels d'éducation et d'encadrement, techniciens, personnels administratifs, ouvriers, de service et de santé)... de la gestion de masse donc !

C'est une année importante professionnellement qui démarre, avec parfois des difficultés personnelles liées au **logement**, aux **transports**, à l'**éloignement familial**. Nous savons d'expérience que l'arrivée en tant que stagiaire dans cette académie n'est pas de tout repos !

Durant cette année, il est primordial de ne pas rester isolé-e. C'est pour cette raison que nous sommes présent-e-s sur vos lieux d'accueil et de formation.

Durant cette année de stage, vous serez fonctionnaire stagiaire et étudiant-e. Fonctionnaire stagiaire car vous avez réussi un concours de la Fonction publique : cela vous ouvre l'ensemble des droits dont bénéficient les fonctionnaires stagiaires dans la Fonction publique. En effet, comme toutes et tous les salarié-e-s, vous avez le **droit de vous défendre individuellement face aux décisions de votre employeur** et de **revendiquer collectivement pour l'amélioration de vos conditions de travail et celle du service public d'éducation.** Pour cela vous pouvez adhérer à un syndicat.

La CGT est le syndicat de tous les salarié -e-s , les militant-e-s de la **CGT Educ'action 78 des Yvelines** vous accueilleront et vous aideront à vous informer sur vos droits et, le cas échéant, à vous défendre !

Droits des professeur.e.s stagiaires

En tant que professeur.e-s des écoles stagiaires, vous disposez **de tous les droits garantis aux fonctionnaires, à savoir :**

- liberté d'opinion
- **droit syndical : participer à une réunion d'information syndicale**, à une réunion d'une instance syndicale sur mandat, etc.
- **droit de grève et de manifestation** protection dans l'exercice de leur fonction : assistance médicale, juridique...
- **accès au dossier administratif** individuel



Situation et revendications des stagiaires dans les Yvelines !

En mars 2017, la CGT Educ'Action a organisé une enquête auprès des enseignant-e-s stagiaires de l'ESPE à propos de leurs conditions de travail et de formation. Au travers des réponses reçues de la part des stagiaires, nous revendiquons aujourd'hui des transformations de la formation au sein des ESPE :

- un recrutement au niveau de la **licence**.
- **deux années de formation initiale rémunérées**.
- la mise en place de stages d'observation la première année de formation la mise en place de stages en responsabilités la deuxième année.
- **une validation des deux ans de formation au niveau master**.



Le *Petit Tocsin* du 78



Edito du professeur :

Vos questions – des réponses !

Le *Petit Tocsin* du 78 est une publication de la **C.G.T Educ'action des Yvelines** à destination de nos camarades et des personnels du 1^{er} degré. Collectons vos questionnements et apportons ensemble collectivement des réponses concrètes.

Le *Petit Tocsin* du 78 se pense comme une **boîte à outils** qui va se nourrir **de vos réflexions, de vos bons plans et de vos idées pratiques : c'est votre journal !**

1- Peut-on refuser une **évaluation d'école** ? :

On peut refuser une évaluation d'école, mais cela dépend surtout du rapport de force. Il y a peu de textes, tout est assez flou. Si on n'est pas très nombreux, on se met en grève le jour de l'inspection.

Il est important d'être le plus nombreux possible à refuser et à s'organiser en conséquence.

2- **Évaluation des CP** : On en est où ? Comment seront traités les résultats, à quelles fins ? :

Les évaluations verront leurs résultats remonter jusqu'à l'IEN, pas plus loin. On peut parier qu'elles finiront dans des placards. Pour tout dire, l'enjeu de ces évaluations est idéologique et le but est la suite du formatage des collègues. On franchit un degré de plus dans "*l'anti-lecture*", la fabrique de déchiffreurs. Le but est d'entraîner les collègues à faire systématiquement les mêmes exercices en classe. Ce n'est pas une rupture : les programmes de maternelle de 2015 spécifient tel quel "*Pour savoir lire, il faut connaître les unités sonores de la langue française*".

3- La « **Loi travail** » : quel impact direct sur le statut des collègues et sur les retraites ? :

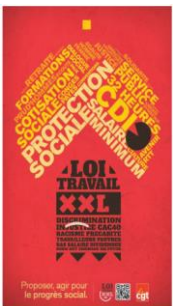
Il n'y a pas d'impact direct des ordonnances de la « *loi travail* » sur le statut ni sur les retraites. C'est seulement que le statut de la Fonction Publique sera la dernière protection existante après la casse du code du travail si Macron et les siens arrivent à leurs fins.

En revanche, si l'on prend en compte l'ensemble de la politique du gouvernement, nous serons touchés comme les autres par la **hausse de la CSG** (qui entraînera une baisse du salaire net en janvier 2018) et par le **projet de substitution de cette même CSG aux cotisations, ce qui signera la fin de la Sécu.**

Il est donc nécessaire de rejoindre le mouvement de grève entamé le 10 octobre pour la fonction publique et de défendre le code du travail via l'ensemble des mouvements annoncés pour espérer une véritable convergence

4- Que peut-on faire quand on a des besoins d'**AVS** et que cela traîne? Qui peut-on contacter pour faire avancer les choses ? :

On dénombre de plus en plus d'établissement où les collègues éprouvent les absences d'AVS. On n'a pas la main et il est difficile d'activer le processus. Il y a plusieurs types d'actions qui peuvent aider la hiérarchie à "*prendre conscience*" de l'urgence des situations. Par exemple, une insti de CLIS sans AVS-Co a obtenu gain de cause en refusant de faire classe pendant une semaine, avec l'aide des parents. On peut faire valoir le danger et recourir au droit de retrait, ou envisager une journée de grève **avec une action commune avec les parents.**



Quelques dates importantes cette année :

PERIODE	ACTION
A la première semaine de la rentrée 2017	Pour officialiser votre affectation, vous devez signer votre procès-verbal d'installation. Vous devez donner les pièces nécessaires pour votre reclassement.
Novembre-Décembre 2017	Vous devez vous inscrire sur SIAM pour votre mutation interdépartementale (choix de votre département).
Mars-Avril 2018	Résultats du mouvement interdépartemental.
Avril 2018	Inscriptions pour le mouvement départemental . Rapport évaluation du 2 ^{ème} trimestre du tuteur.
Mai 2018	Rapport évaluation finale avec avis sur la titularisation du tuteur et de l'inspecteur.
Juin 2018	Mi-juin : Résultats du mouvement et affectations pour la rentrée 2018. Fin-juin : jurys de titularisation.
Juillet 2018	Phase d'ajustement pour les non encore affectés.
Septembre 2018	Dernières affectations des brigades.



D'autres infos
en ligne :

www.cgteduc.fr



Sur le web

 <http://www.cgteduc-yvelines.fr/>

 <https://www.facebook.com/CGT78/>

Nos permanences

Attention : il est préférable de prendre rendez-vous ou d'appeler avant de venir.

JEUDI : 10h-18h
VENDREDI : 10h-18h

Nous contacter

C.G.T Educ'action des Yvelines
Maison des syndicats
4 place de Touraine
78000 VERSAILLES
☎ 06.75.36.49.58
✉ cgteducation78@gmail.com



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Commune

Tel : M@il

Discipline Grade

Lieu d'exercice

Code Postal Commune

Retour à : C.G.T Educ'action 78 - Place de Touraine - 78000 VERSAILLES

Pourquoi se syndiquer à la CGT Educ'Action ?

Se syndiquer à la CGT Educ'Action c'est faire le choix :

- de ne pas rester seul-e face à l'administration.
- de rejoindre d'autres salarié-e-s pour **défendre et conquérir de nouveaux droits** !
- d'être accompagné-e au mieux dans le **déroulement de sa carrière** par une confédération syndicale qui entend réunir tou-te-s les travailleurs et les travailleuses en refusant toute forme de corporatisme.
- de se prononcer pour un **syndicalisme de combat** ; de donner un signal fort au gouvernement et se battre pour que **l'École redevienne une priorité nationale**.